

“ L’agriculture
et moi on s’est trouvé ! ”



Quand on est accompagné,
c’est plus facile de se lancer !

Journée PPAM

Démarches pour s’installer en agriculture



Qui contacter ? Où se renseigner ?

- ❑ Point de départ unique : le Point Accueil Installation (PAI)
 - ✓ Situé à La Maison de l'Agriculture à Rennes

0820 22 29 35

www.jemelanceenagriculture.com

- ❑ Objectif : Renseigner et diriger les candidats à l'installation.
- ❑ Parcours adapté à chaque candidat
 - ✓ fonction du jeune, de son parcours, de son projet,
De ses besoins...
- ❑ Ouvert à tous : installation aidée ou non



Les démarches

- Formation
- Recherche de foncier et/ou d'exploitation
 - ✓ RDI, SAFER, notaires, presse spécialisée, petites annonces, Terre de liens...
 - ✓ Quand le foncier est trouvé => demande d'autorisation d'exploiter à déposer en DDTM
- Statut social : Surface ou Activité Minimale d'Assujettissement
- Statut juridique : entreprise individuelle ou société
- Statut fiscal : réel, forfait
- Déclaration d'entreprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

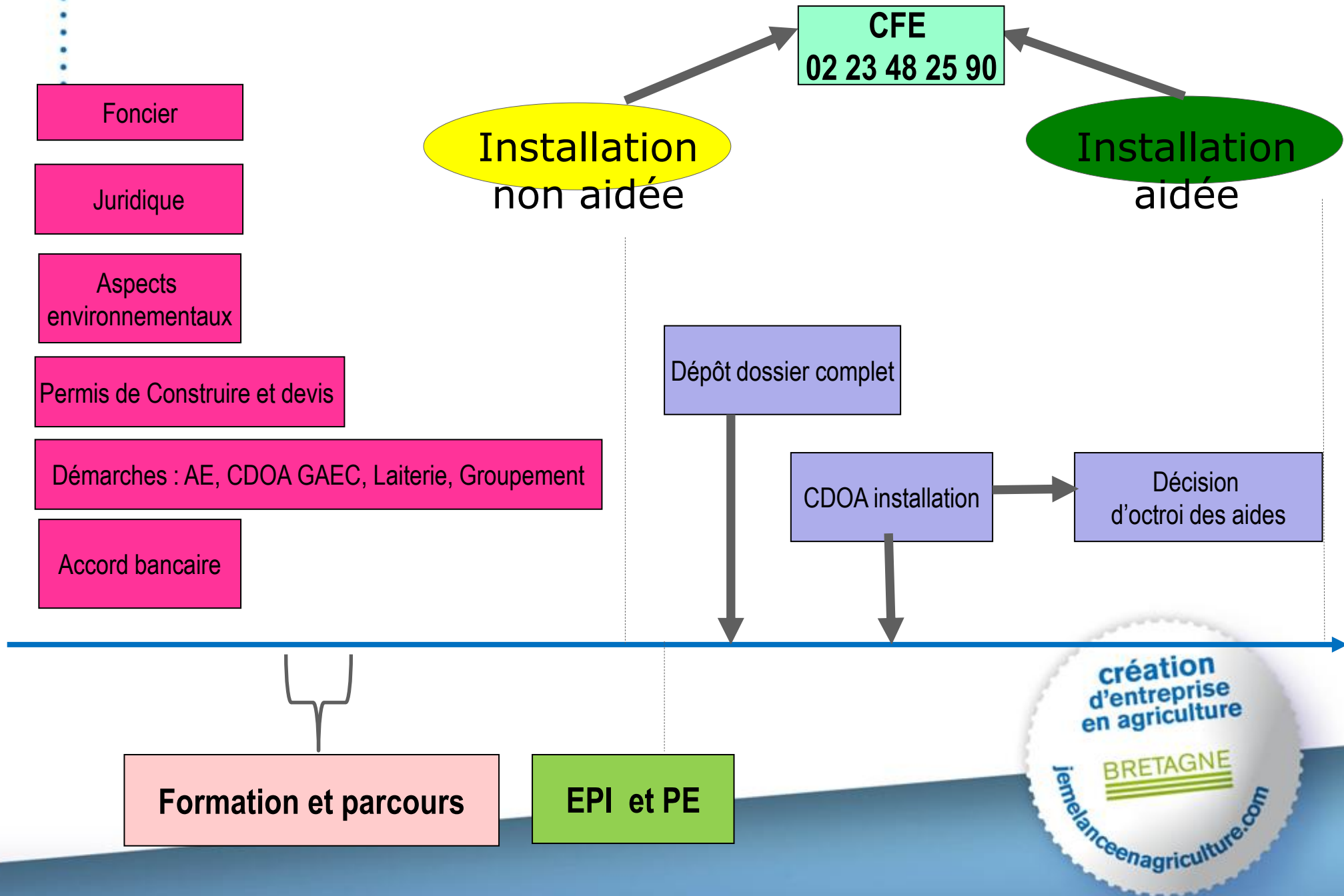


Les aides

- ❑ Aides à l'installation (Etat et Région) *Critères d'éligibilité : - de 40 ans, capacité professionnelle et 3P, MSA (AMEXA), dégager au minimum 1 SMIC à 4 ans*
 - ✓ Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) : de 9 000 € à 24 000 €
 - ✓ Les Prêts Jeunes Agriculteurs : prêts bonifiés à 2,5 % sur 5 ans
 - ✓ Abattement sur les impôts et certaines taxes
 - ❑ Aides départementales et régionales
 - ✓ Conseil Régional : aides +40 ans, PAPI, Passeport (aide sur certains conseils pour les installés depuis – de 3 ans), aides aux investissements
 - ✓ Conseil départemental : complément de DJA (projet hors cadre familial en AB ou diversification), aides aux investissements
 - ❑ Abattement de cotisations sociales MSA, ACCRE
 - ❑ Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (Pôle Emploi)
- Autres : garanties bancaires, prêt taux 0, investisseurs, soutien des collectivités territoriales, subvention d'investissements



Les démarches dans le temps ...



A retenir !

- ❑ Point d'entrée unique dans le parcours à l'installation :

Point Accueil Installation

0820 22 29 35

- ❑ Le parcours à l'installation est modulé en fonction du profil du candidat (diplôme, compétences et expériences acquises...)
- ❑ Une équipe pluridisciplinaire au sein du service Entreprise (installation, transmission, accompagnement d'entreprise fragilisé)

Retrouvez ces informations sur

www.jemelanceenagriculture.com

